



## Un bond à la hausse pour la vitalité économique de Nicolet-Yamaska qui se hisse au 3<sup>e</sup> rang du Centre-du-Québec

**Nicolet, le 12 avril 2021** – Selon les plus récentes données de vitalité économique de 2018 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la MRC de Nicolet-Yamaska connaît un bond à la hausse pour la vitalité économique et se hisse au 3<sup>e</sup> rang de la région du Centre-du-Québec.

La MRC affiche présentement un indice positif de 0,13. C'est un bond de 3,57 depuis 2010 alors qu'elle affichait un indice négatif de -3,44. « Cette croissance est une excellente nouvelle pour le milieu économique de la MRC qui vient confirmer le dynamisme actuel du milieu. En conjuguant les efforts des entreprises et les nombreux projets mis de l'avant par les municipalités pour offrir des milieux de vie attirants, je suis confiante que la progression de notre indice de vitalité continuera pour les prochaines années », confie la préfète de la MRC, Geneviève Dubois.

Rappelons que l'indice de vitalité est évalué selon trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de la vitalité économique du territoire, soit la capacité d'une municipalité d'attirer et de retenir les habitants dans son milieu, soit le taux de travailleurs 25-64 ans et finalement, le taux d'accroissement de la population.

D'ailleurs, les éléments suivants ont été utilisés dans le calcul : le taux de chômage, le taux d'emploi, le pourcentage du revenu des ménages provenant des transferts gouvernementaux, le pourcentage de la population de 20 ans et plus, le taux de faible revenu, le revenu moyen des ménages et la variation quinquennale de la population.

Selon le classement des municipalités au sein de la MRC pour 2018, c'est à Saint-Léonard-d'Aston qu'on affiche l'indice le plus élevé. En effet, on y voit un indice de 7,83, classé alors en 8<sup>e</sup> position au classement régional sur 79 municipalités. Suivi par la suite de Saint-Célestin qui obtient un résultat de 6,53, ce qui le classe en 11<sup>e</sup> position régionale. Pour Nicolet, l'indice est de 4,27 avec un classement de 19 à l'échelle régionale.

« Il est important de souligner que ce sont des données datant de 2018. Il faudra attendre encore deux ans avant de constater les changements qu'aura engendrés la pandémie sur le contexte économique de la MRC. Nos différentes mesures et les aides qui ont été mises en place depuis le début de la crise et jusqu'à maintenant auront certainement un effet d'atténuation », souligne le directeur général de la MRC, Michel Côté.

-30-

### SOURCE :

Frédérique Gervais  
Agente de promotion du territoire  
873 255-3958  
f.gervais@mrcny.qc.ca